

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

PROGRAMME DE REMPLACEMENT DE PISCINES ET DE CHALETS

De nouvelles installations aquatiques aux parcs Champlain et Vanier

Brossard, mercredi 17 janvier 2024 – Lors de la séance du conseil municipal du 16 janvier, le conseil municipal de Brossard a adopté le dépôt de projets de règlement visant à autoriser le remplacement des installations aquatiques aux parcs Champlain et Vanier. Ces projets inscrits au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2026 représentent un investissement total de 20 914 000 \$ et le début des travaux est prévu à la fin de l'été 2024.

« L'année 2024 est lancée du bon pied avec cette confirmation de nouvelles installations aquatiques modernes dans les parcs Champlain et Vanier! On ne dira jamais assez à quel point les parcs et les espaces verts jouent un rôle primordial dans la santé et le bien-être de nos communautés. C'est pourquoi nous poursuivons notre engagement à offrir des lieux rassembleurs où toutes les Brossardoises et tous les Brossardois peuvent s'épanouir et profiter pleinement de leur milieu de vie », a souligné la mairesse de Brossard, Doreen Assaad.

Les nouvelles installations permettront d'actualiser l'offre en services aquatiques des parcs en fonction des besoins qui ont beaucoup évolué depuis l'aménagement initial. Les travaux prévus dans les deux parcs prévoient notamment :

- la construction d'un nouveau bassin avec entrée de plage;
- une plage verte;
- un nouveau bâtiment de service plus spacieux;
- des installations qui seront accessibles universellement;
- des jeux d'eau accessibles sur un horaire étendu.

À noter que le bâtiment de service du parc Champlain sera également utilisé en hiver pour les besoins relatifs à la patinoire située dans le parc.

Bas de vignette : La Ville de Brossard remplacera les installations aquatiques aux parcs Champlain et Vanier. Ces projets représentent un investissement de plus de 20 M\$.